

B

ADHÉRENT 2024-2025 ☐

...../...../.....



PROFESSION :

[illegible]

TOTAL : €

DATE DE DÉBUT DES COURS :/...../.....

RÈGLEMENT À SIGNER AU DOS

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ATELIERS MUSICAUX SYRINX

ASSOCIATION LOI 1901

Pour la saison 2025/2026, les activités de l'association (cours individuels, cours d'ensemble et ateliers) s'étaleront du 15 Septembre 2025 au 12 Juin 2026. Durant les vacances scolaires l'établissement est fermé, sauf pour le fonctionnement administratif, les projets spécifiques et les mises à disposition des locaux.

Pas d'activité pédagogique sur les jours fériés:

Lundi 11 Novembre, Vendredi 1er Mai, Jeudi 8 Mai, Jeudi 14 Mai et Lundi 25 Mai.

Sauf aménagement spécifique communiqué en amont, les rattrapages liés aux éventuelles absences des intervenants (hors maladie ou raison conventionnelle) pourront se faire entre le 15 juin et le 26 Juin.

L'adhésion ANNUELLE à l'association est obligatoire et entièrement due quelle que soit la date d'inscription

La fiche d'inscription est un engagement qui suppose d'avoir fixé de façon ferme et définitive avec l'intervenant.

Le règlement se fait le jour de l'inscription:

En espèce.

par chèques, libellés à l'ordre de « Ateliers Musicaux Syrinx » : 10 mensualité max. en début d'année.

L'ensemble des chèques doit être obligatoirement remis à l'accueil le jour de l'inscription, avec les dates d'encaissement inscrites au dos du chèque.

par chèques-vacances : ANCV. *SI nom différent, copie carte d'identité + attestation du donateur obligatoire*

Toute année commencée reste due.

Toute demande de remboursement pour l'arrêt des activités pour cas de force majeure (mutation, longue maladie, déménagement, accident de la vie, chômage) doit obligatoirement faire l'objet d'un courrier accompagné d'un justificatif pour être étudiée par le Conseil d'Administration de Syrinx.

En cas d'absence de l'adhérent ou de l'intervenant, que se passe-t-il?

Si je manque mon cours : Les cours manqués ne seront ni récupérés ni remboursés.
Maladie longue: Remboursement des séances manquées sur présentation d'un certificat médical.

Si mon intervenant est absent : Il s'absente sur une période courte (tournée ou autre..): Les cours et ateliers sont rattrapés en accord avec l'intervenant
Maladie: Cours non rattrapé sauf accord de l'employeur.
Maladie longue ou absences longues (congé maternité, paternité, sans solde..): Après étude par le conseil d'administration.

Droit à l'image

Je soussigné(e) Mme, M: ☐ Autorise les Ateliers Musicaux Syrinx

la reproduction de mon image ou celle de mon ou mes enfant(s) pour l'utiliser à des fins d'exposition, de représentation et de communication extérieure (plaquettes, revues de presse, site internet de l'association, affiches dans le cadre de la promotion de l'association, sous réserve que les clichés



Signature de l'adhérent
ou du représentant légal
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »
Le/...../..... à Poitiers